

EDITORIAL

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Chaque Président imprime sa marque sur l'Institution et au moment de passer le relais, fait le bilan de ses actions.

Je souhaite en premier lieu remercier mes associés qui ne m'ont que très peu vu depuis 2 ans, l'ensemble des élus de la CRCC de Paris, la majorité qui m'a élu et qui m'a fait confiance pendant toute ma mandature et le personnel de la CRCC de Paris chaque fois qu'il a été à votre écoute et à votre service.

J'ai eu deux grandes satisfactions :

Celle d'avoir rencontré beaucoup d'entre vous, de n'avoir jamais failli à ma disponibilité, que ce soit pour les réunions, les conciliations, les entretiens individuels ou les situations de crise quand votre responsabilité était engagée et d'avoir conduit une politique professionnelle volontariste en matière de services, d'outils et de défense du CAC PME.

Celle d'avoir pleinement participé à la création de la dynamique nécessaire pour que l'alternance puisse se faire un jour dans nos instances nationales, sans ostracisme, mais sur les idées et les valeurs humaines.

Je sais à contrario que la LME a déstabilisé une partie du corps professionnel et que dans un avenir proche, d'autres menaces se profilent au plan européen. La meilleure défense étant l'attaque, j'espère que l'Institution Nationale en tirera toutes les conséquences pour que nous soyons demain mieux armés et forts d'un lobbying permanent et de contacts omniprésents et légitimes avec les instances nationales et européennes.

La nouvelle équipe qui conduira la politique de la CRCC de Paris durant ces deux prochaines années s'inscrit dans ces actions et sera, je l'espère, fortement présente au plan national.

Elle compte dans ses rangs des conseillers de grande valeur tant pour leur engagement politique que pour leur compétence technique ; elle s'est également renouvelée puisque 8 conseillers sur 26 font leur entrée et occuperont, pour la plupart d'entre eux, des postes à responsabilité.

Elle représente tous les modes d'exercice, sans exclusion.

Je lui souhaite bonne chance et lui apporte mon entier soutien !

Je vous adresse mes meilleurs vœux et d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous remercie sincèrement de votre confiance.

Très fraternellement.



• Est ajouté à ce dernier vite lu, l'ensemble du dispositif complet de « défense confrère » tel qu'il est opérationnel à ce jour complété d'un autocollant et d'une carte afin que vous ayez toutes et tous les mêmes niveaux d'information et de sécurité.

Jean-François PLANTIN

🔗 La crise financière
et la réaction professionnelle
des commissaires aux comptes
p. 2

🔗 « Le nombre et l'union
font la force »
p. 3

🔗 Aidons les projets
humanitaires sélectionnés
par la Compagnie
p. 4



LA CRISE FINANCIÈRE ET LA RÉACTION PROFESSIONNELLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les causes de la crise financière qui est maintenant bien installée ont été largement commentées depuis le rapport RICOL de septembre jusqu'aux différents articles récents : sont d'abord visées la spéculation et la création d'instruments financiers de plus en plus opaques.

Les normes comptables sont également remises en cause, particulièrement en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers.

Les conséquences professionnelles ne vont pas tarder à apparaître et les mesures préconisées pour minimiser le risque de nouvelle crise nous concernent directement :

- **Améliorer** la transparence pour rétablir la confiance
- **Renforcer** le contrôle interne
- **Faire converger les normes d'audit** : « l'audit légal doit mieux informer sur l'identification des risques » (*rapport Ricol*)

Nous allons donc devoir gérer de nouvelles évolutions des normes et des pratiques professionnelles ; votre Conseil Régional se tient prêt à vous apporter une assistance renforcée : par la mise en place d'une veille technique, par l'organisation de séances d'information-formation, par l'élaboration d'outils techniques à votre service.

Mais, **à plus court terme**, les conséquences économiques de la crise sont évidentes : le resserrement du crédit et la baisse d'activité vont rapidement provoquer des difficultés de trésorerie pour les entreprises les plus fragiles et la remise en cause des politiques d'investissements pour les autres.

Quelle doit être la réaction professionnelle du Commissaire aux Comptes ?

Alors que les mesures récentes comprises dans la loi LME viennent réduire notre champ d'action, nous allons faire la preuve de l'utilité de notre mission, de la valeur ajoutée qu'apporte notre action de contrôle légal lorsqu'elle est exercée dans toute son acception.

Bien sûr l'article **L 823-10** du Code de Commerce dispose que le Commissaire aux Comptes exerce une mission permanente et l'article L 823-13 mentionne son intervention à toute époque de l'année.

Dans plusieurs de nos dossiers, nous avons planifié des interventions entre la clôture des comptes 2007 et l'arrêt des comptes 2008 ; dans d'autres, la faiblesse du budget

nous a incités à limiter voire supprimer une année sur deux les contrôles intermédiaires, sans penser que le dépassement du budget valait mieux que la disparition d'un mandat.

Le moment est venu de renforcer notre présence et notre intervention personnelle dans les dossiers : la réponse du Commissaire aux Comptes à la crise financière, c'est le renforcement de sa mission de prévention.

La prévention fait partie intégrante de notre mission : elle aboutit au déclenchement de la procédure d'alerte, telle qu'elle est définie par les articles **L 234-1** et suivants du Code de Commerce, mais elle commence bien avant.

Elle commence avec la fameuse phase zéro, évoquée par le Président PLANTIN dans son dernier éditorial : dès qu'il a connaissance d'un évènement ou d'une information de nature à faire craindre des difficultés pour l'entreprise, le Commissaire aux Comptes doit s'entretenir avec le dirigeant ou le responsable financier pour apprécier la gravité de la situation et évoquer les mesures de sauvegarde à mettre en œuvre.

La vigilance du Commissaire aux Comptes est la première réponse de prévention en situation de crise.

Et cela est particulièrement vrai dans les PME qui ne font pas nécessairement appel à un expert-comptable car elles disposent d'un service interne suffisamment étoffé, mais celui-ci est sous la dépendance hiérarchique du dirigeant et risque d'être dépourvu du sens critique indispensable pour détecter les difficultés potentielles.

Or, la lecture de la liste des critères de déclenchement de l'alerte, telle qu'elle figure sur le site de la CRCC met en évidence l'indispensable contact du Commissaire aux Comptes avec l'entrepreneur : ce n'est que lors d'entretiens avec le dirigeant ou les services comptables que l'on peut prendre connaissance des difficultés de renouvellement des crédits, de la réduction du crédit fournisseur liée à l'analyse des assureurs crédit, de l'évolution du crédit clients, des conflits avec les partenaires économiques ou les salariés, etc.

Et si les premières difficultés ont été surmontées par des mesures appropriées, l'insistance du Commissaire aux Comptes pour convaincre le dirigeant de mettre en place des procédures d'établissement de prévisionnels à court terme et de suivi de trésorerie contribuera à la prévention par anticipation des prochaines difficultés.

Nous vous appelons à mener dans les semaines et mois à venir une véritable campagne de présence auprès des entreprises : en renforçant notre effort de prévention, nous ferons la preuve de l'utilité de notre mission de contrôle légal dans toutes les structures.



Dominique LÉVÈQUE
Chargé des relations avec le monde judiciaire
Délégué titulaire au Conseil National



« LE NOMBRE ET L'UNION FONT LA FORCE »

Des changements importants concernant notre Profession sont intervenus au cours de ces dernières années. Tous ont suscité beaucoup de réactions de la part de l'ensemble des professionnels, et plus particulièrement celui relatif à la suppression du Commissaire aux Comptes dans les « petites » SAS prévu par la loi de modernisation économique.

Une des questions essentielles porte sur les conséquences de ces changements concernant l'attitude en réponse de nos jeunes consœurs et confrères.

Sur ce sujet, j'ai rencontré trois jeunes confrères, nouvellement élus au sein de la CRCC de Paris, exerçant en libéral ou en association, qui nous ont apporté les éléments suivants.



Echange à la Compagnie de Paris avec Bénédicte CHAREIRE-SEGUR.

Pourquoi avoir choisi la profession de Commissaire aux Comptes ?

Frédéric Gouvet : « *Le Commissariat aux Comptes nécessite une approche de l'entité sous tous ses aspects : comptable, juridique, financier, fiscal et, bien sûr, humain. Ce métier permet de découvrir une activité dans son ensemble au-delà des comptes. C'est cette approche du « général » vers le « particulier » qui m'a toujours enthousiasmé.* »

Yann Chappuit : « *Le Commissaire aux Comptes est un des « piliers » de notre société, car à travers sa mission de certification, il contribue à créer et à maintenir la confiance nécessaire aux différents acteurs économiques. Par ailleurs, j'apprécie de pouvoir apporter, non seulement à mes clients mais aussi aux tiers, une véritable valeur ajoutée en leur permettant de sécuriser l'organisation et de mieux maîtriser les zones de risques des entreprises.* »

Philippe Arrouasse : « *Mon activité de Commissaire aux Comptes représente une complémentarité importante à celle d'expert-comptable. De plus, le Commissaire aux Comptes est dans l'entreprise, en relation directe avec les décideurs.* »

Pourquoi s'investir dans les Institutions professionnelles ?

Yann Chappuit : « *Notre profession a été fortement dévalorisée ces dernières années, de nombreuses difficultés sont apparues. Aussi, il est impératif de s'engager pour la défense de nos missions. Dans cette période de crise financière, il faut agir pour renforcer, dans l'intérêt de tous, notre rôle et revaloriser ainsi nos conditions d'exercice.* »

Philippe Arrouasse : « *La profession exercée en libéral doit être encore mieux représentée dans un contexte où les enjeux sont fondamentaux pour son avenir. Je pense, à titre d'exemple, à l'application des normes professionnelles allégées propres aux PME. Il faut s'attacher à participer de plus en plus aux évolutions législatives et réglementaires de notre profession au lieu de les subir.* »

Frédéric Gouvet : « *Il est intéressant de pouvoir représenter les jeunes confrères auprès de nos instances comme de partager et d'échanger avec toute la profession.* »

Les propos tenus par nos jeunes élus montrent qu'ils sont conscients de l'importance fondamentale de notre métier mais aussi de ses difficultés. Ils apportent une énergie, un renouvellement qui nous sont indispensables. Nous devons donc accroître nos efforts pour attirer vers notre profession de plus en plus de diplômés, **car « le nombre et l'union font la force » et ceci conditionne notre devenir professionnel.**



Bénédicte CHAREIRE SÉGUR
Présidente de la Commission « Jeunes »
Contrôleur Principal du Stage





AIDONS LES PROJETS HUMANITAIRES SÉLECTIONNÉS PAR LA COMPAGNIE !


Depuis 2002, la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris a choisi de s'engager durablement aux côtés de l'Agence des Micro-Projets en finançant des projets de solidarité internationale par le biais d'associations françaises dûment contrôlées et solidement installées sur le terrain.

L'Agence des Micro-Projets de la **Guilde Européenne du Raid** est une association reconnue d'utilité publique créée en 1967 réunissant des personnalités faisant référence dans le domaine de la solidarité humanitaire.

En cette période de Noël, il faut que les Commissaires aux Comptes se mobilisent pour que les trois projets présentés sur le site de la CRCC soient financés grâce à leurs dons.

 Le premier projet « **Lutte contre l'exode des jeunes filles en pays DOGON** » pour lequel il manque encore 6400 euros concerne 600 jeunes filles, au Mali, choisies dans 30 villages, et a pour objectif de développer une activité de petit commerce par le biais du micro-crédit.

 Le deuxième projet pour lequel la somme restant à trouver s'élève à 4650 euros est situé au Pérou et permettra aux milliers d'enfants du district de SAN JUAN de LURIGANCHO d'**accéder à un acte de naissance indispensable pour avoir droit à la santé et à l'éducation.**

 Enfin, le troisième projet permettra aux **villageois de SIBA au Mali d'utiliser leur puits** et d'avoir ainsi l'eau potable à proximité du village. La somme à trouver est de 4000 euros.



Fiscalement, il vous est possible de déduire 66 % du don.

Vous retrouvez sur le site internet de la CRCC de Paris toutes les modalités pratiques et fiscales et une description très précise de l'ensemble de ces projets.

A des milliers de kilomètres de la région parisienne, ces déshérités ne peuvent plus compter que sur nous pour améliorer leurs conditions d'existence.

Les sommes restant à percevoir pour « boucler » ces projets sont peu élevées.

Ensemble, soyons généreux et fiers de les aider.

Vous trouverez inséré dans ce VITE LU un formulaire de don.

<http://laguilde.crcc-paris.fr>

